



AVIS DE COURSE

Régate des LAMPIONS (Grade : 5C) Dimanche 22 Juillet 2018 L'île d'Yeu Club des plaisanciers de l'île d'Yeu

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlements Spéciaux Offshore (OSR) quand elles s'appliquent (Elles ne s'appliquent pas)
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C ou D ou E ou R ou L norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer sauf dérogation de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 - tous les bateaux **du système à handicap Osiris** d'un coefficient minimum de 2 et d'une longueur minimum de 5,5 m.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au club des Plaisanciers de l'île d'Yeu, au plus tard le jour de la régata 2 heures avant l'envoi du signal préparatoire.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

15€ par Bateau ou 10€ par bateau pour les skippeurs adhérents au CPYeU.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription au Petit Phare, rue des Mariés:

Samedi 21 juillet 2018 de 11h à 12h30 et de 18h à 20h.

5.2 Jauge et contrôles : Inopiné

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
22 juillet	10h30	toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17 heures.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions à la confirmation des inscriptions

- .

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Construit et/ou côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. CLASSEMENT

8.1 **Une course** devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système Temps sur Distance avec CVL.**

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port canal VHF 09.

50%.de réduction pour la nuit précédente et suivante le jour de régata.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Il n'y a pas de prix

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : 06 64 28 44 16

ANNEXE ZONE DE COURSE

La Zone de course est:

Autour de l'île ou dans l'est de port Joinville

